

# Critères de Certification

## PROGRAMME CHOIX ENVIRONNEMENTAL

Document CCD-167



### Produit : Tuiles de mosaïques

#### Introduction

C'est avec plaisir que le programme Choix environnemental d'Environnement Canada publie ce document, expliquant les critères auxquels les tuiles de mosaïques doivent répondre pour se mériter notre sceau de certification.

Le programme Choix environnemental a été conçu afin d'encourager les efforts visant à améliorer et à maintenir la qualité de l'environnement, en réduisant notre consommation d'énergie et de matériaux ainsi que l'impact de la pollution générée par la fabrication des marchandises disponibles au Canada, par l'usage que l'on en fait et la façon dont on en dispose.

Les tuiles de mosaïques, de formes carrées ou rectangulaires, sont formées de petits morceaux de céramique, de pierre ou de verre assemblés pour créer un motif quelconque. Ces morceaux sont retenus dans un filet souple que l'on fixe avec du mortier avant de mettre le coulis. Les tuiles de mosaïques sont préfabriquées et peuvent servir de recouvrement pour murs et planchers, de moulures, ou de motif architectural.

L'extraction et l'usinage des matières premières utilisées dans les tuiles de mosaïques exigent une dépense d'énergie considérable. La plupart des matériaux sont extraits des carrières pour être ensuite traités plus à fond. Le marbre et le granit doivent être coupés, façonnés et polis. On extrait la glaise et on la fait chauffer pour faire de la céramique. Le silice, utilisé pour la fabrication du verre, provient de sable ou de fragments de verre récupérés que l'on a fait fondre à haute température. La pierre artificielle est un dérivé de grains de quartz et de résine de polymère chauffés sous pression. Les mosaïques faites de pierres ramassées au bord des rivières ou sur les plages ne requièrent aucun traitement additionnel.

Les tuiles de mosaïques sont généralement importées de l'Europe ou de l'Asie et leur transport peut avoir un impact considérable sur l'environnement. L'installation des tuiles a aussi son propre impact puisqu'elle nécessite l'apport de mortier et de coulis. Les tuiles de mosaïques sont résistantes et ont une espérance de vie d'au moins 50 ans. Elles peuvent être concassées, réutilisées ou recyclées mais finissent souvent dans des centres d'enfouissement.

Les mosaïques de pierres naturelles, parce que celles-ci sont ramassées au bord des rivières ou sur les plages, ont des avantages écologiques par rapport aux matériaux utilisés pour d'autres tuiles. L'extraction des pierres et la fabrication des tuiles exigent très peu d'énergie. Contrairement au verre, à la céramique ou à la pierre artificielle, ces pierres n'ont pas besoin d'être soumises à une chaleur intense lors de la fabrication des tuiles et n'émettent ni vapeurs, ni gaz. Certaines pierres sont récupérées à partir de blocs de granit ou de marbre et offrent des avantages écologiques semblables, quoiqu'elles aient besoin d'un certain usinage. L'impact écologique du transport, de l'utilisation du produit et de la façon dont on en dispose est semblable pour toutes les sortes de tuiles de mosaïques.

Le programme Choix environnemental accordera la certification aux tuiles de mosaïques qui reflètent une responsabilité écologique tout au long de leur cycle de vie et répondent à de strictes exigences visant à réduire la

consommation d'énergie et de ressources, et les émissions de vapeurs et de gaz.

Les critères relatifs aux différentes catégories de produits seront revus et modifiés selon les progrès de la technologie et de l'information.

Nous présumons que les fabricants de tuiles de mosaïques qui répondent aux critères de ce document demanderont à un représentant du programme Choix environnemental d'évaluer leurs produits, afin d'obtenir le droit d'afficher l'Éco-Logo du programme Choix environnemental.

## Note

Toute référence à un critère quelconque à l'intérieur de ce document relève de sa toute dernière édition.

Le programme Choix environnemental se réserve le droit d'accepter ou non d'autres formes de vérification que les méthodes de vérification spécifiées dans ce document.

## Interprétation

1. Définitions spécifiques pour cette catégorie d'exigences :

**“Beach or river stone mosaic tiles”** veut dire que les tuiles sont composées de pierres ramassées dans le lit d'une rivière ou sur une plage. Les pierres peuvent être de différentes formes et de différentes tailles, être faites de granit, de marbre, de basalte, de quartz, etc.

**“Conditions de travail justes”** signifie que l'on n'exploite pas les enfants, que l'on ne force personne à travailler contre son gré, que le lieu de travail est sûr, que les employés sont libres de se syndiquer et de négocier, qu'il n'y a pas de discrimination, que les salaires et les heures de travail respectent les règles régionales.

**“Tuiles de mosaïques”** de formes carrées ou rectangulaires, elles sont formées de petits morceaux de céramique, de pierre ou de verre assemblés pour créer un motif quelconque. Ces morceaux sont retenus dans un filet souple que l'on fixe avec du mortier avant de mettre le coulis. Les tuiles de mosaïques sont préfabriquées et peuvent servir de recouvrement pour murs et planchers, de moulures, ou de motif architectural.

**“Tuiles de mosaïques en pierres récupérées”** signifie que ces tuiles sont faites avec des éclats de pierres plus grosses et taillées pour un autre usage, ou de matériaux de construction récupérés (tuiles en terre cuite).

## Critères généraux

2. Pour obtenir l'autorisation d'afficher l'Éco-Logo, les **tuiles de mosaïques** doivent remplir les conditions suivantes:
  - (a) l'entreprise doit satisfaire ou dépasser les attentes du gouvernement et de l'industrie, en matière de sécurité et de rendement
  - (b) l'entreprise doit prendre des mesures pour s'assurer que ses produits respectent toutes les règles et les lois en vigueur tout au long du processus, jusqu'à la gestion de ses déchets. Les installations de l'entreprise doivent répondre aux exigences de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et de Pêches et Océans Canada si elles se trouvent au Canada.

## Définition de la catégorie

3. Cette catégorie comprend tous les produits de **tuiles de mosaïques** décrits plus en détail dans les sous catégories suivantes:
  - (a) tuiles de mosaïques composées de pierres ramassées dans le lit d'une rivière ou sur une plage
  - (b) tuiles de mosaïques de matériaux récupérés.

## Exigences spécifiques

4. Conditions auxquelles les **tuiles de mosaïques** doivent se plier pour obtenir le droit d'afficher l'Éco-Logo:
  - (a) a) être fabriquées avec des pierres ramassées dans le lit d'une rivière ou sur une plage, ou avec des pierres récupérées
  - (b) avoir un coefficient de friction d'au moins 0.6 lorsque mouillé et être vérifié selon ASTM C1028
  - (c) avoir un maximum d'absorption d'eau de 3% lors d'un examen selon ASTM C373
  - (d) pouvoir résister à une pression d'au moins 250lbs (160 kg) lors d'un examen selon ASTM C648
  - (e) avoir une cote de résistance à l'abrasion d'au moins 4 lors de l'examen ASTM C448 ou d'une autre méthode de vérification approuvée par l'institut de porcelaine et d'émail
  - (f) avoir une résistance à la tension d'au moins 0.35 Mega Pascals (Mpa) lors d'un examen selon ASTM C648
  - (g) nulle pierre ne doit dépasser les autres de plus de 3 mm
  - (h) si les pierres sont retenues par un filet, le fabricant doit s'assurer qu'elles y restent solidement fixées jusqu'à la livraison
  - (i) être vendues avec des directives détaillées pour la préparation des substrats, l'application de l'adhésif, du mortier, du coulis, du scellant, etc.
  - (j) l'entreprise devra avoir adopté certains principes d'équité patronale ; elle doit au moins garantir des conditions de travail raisonnables et entretenir de bonnes relations avec les membres de la communauté;
- 4.1 Conditions auxquelles les **tuiles de mosaïques fabriquées avec des pierres de rivières ou de bord de mer doivent se plier** pour obtenir le droit d'afficher l'Éco-Logo:
  - (a) les pierres doivent être ramassées à la main
  - (b) l'entreprise doit prouver qu'elle a établi un plan pour prévenir l'érosion et respecter la faune. Les documents à l'appui peuvent provenir d'une évaluation environnementale, d'une étude menée par un organisme indépendant, d'une vérification gouvernementale pour l'octroi d'une licence quelconque
- 4.2 Conditions auxquelles les **tuiles de mosaïques fabriquées avec des matériaux récupérés doivent se plier** pour obtenir le droit d'afficher l'Éco-Logo:
  - (a) les pierres doivent provenir de blocs de pierre taillés pour un usage différent, ou de fragments récupérés à partir de matériaux de construction
  - (b) les pierres doivent être de tailles variées afin de réduire les besoins d'usinage

## Vérification

5. Afin de vérifier qu'un produit est conforme aux critères décrits dans ce document, le PCE devra avoir accès, selon sa pratique, aux relevés d'achats pertinents comme aux rapports sur le contrôle de la qualité et sur le rendement de l'entreprise. Le PCE doit aussi pouvoir examiner les installations de l'entreprise, s'il en fait la demande.
6. Un agent d'administration et d'exécution officiel du PCE ou un autre expert - conseil s'assure que l'entreprise répond aux critères décrits en 2(b) avant d'apposer sa signature et d'octroyer une licence. Le PCE doit être immédiatement avisé par écrit si les conditions viennent à changer et que l'entreprise cesse de répondre à ces critères. La licence peut être suspendue ou retirée si l'entreprise ne se soumet pas aux règles établies.

## Conditions pour l'affichage de l'Éco-Logo

7. L'éco-Logo peut apparaître sur l'emballage d'un produit en vente en gros ou au détail ainsi que sur le produit même, en autant qu'il respecte les critères cités dans ce document.
8. Tout détenteur de licence ou toute personne autorisée doit respecter les consignes du PCE en ce qui a trait au format et à l'usage de l'Éco-Logo.
9. Toute publicité reliée au produit doit être conforme aux exigences pertinentes telles que stipulées dans ce document, suivre les règles pour l'octroi de la licence et celles du guide de l'utilisation appropriée de l'Éco-Logo publiée par le PCE.
10. Une liste de critères apparaît avec l'Éco-Logo chaque fois qu'il est utilisé dans le contexte des mosaïques de pierre, pour montrer pourquoi ce produit a mérité cette licence et pour clarifier les limites de cette certification. Les raisons pour l'obtention de cette certification deviennent par conséquent très claires.

Le PCE appelle le document pour ce genre de produit le CCD-167 Mosaic Tiles. Le détenteur d'une licence peut suggérer une différente appellation mais celle-ci devra être approuvée par le programme Choix environnemental.

**Pour des copies de ce document ou pour plus de renseignements au sujet du programme Choix environnemental, veuillez contacter : TerraChoice Environmental Marketing Inc., 1280 Old Innes Road, Suite 801, Ottawa, Ontario, K1B 5M7 Téléphone: (613) 247-1900, Télécopieur: (613) 247-2228, Courriel: [ecoinfo@terrachoice.com](mailto:ecoinfo@terrachoice.com)**